



Regroupement des établissements !

La CFE-CGC Métiers de l'Emploi s'abstient !

Mardi 16 juin 2015

Explication de vote CFE-CGC Métiers de l'Emploi

Concernant les modalités de mise en œuvre du regroupement des établissements au sein de Pôle Emploi dans le cadre de la réforme territoriale

- Si la CFE-CGC Métiers de l'Emploi estime que la logique fonctionnelle choisit par la DG est très certainement celle qui entraîne le moins de conséquences sur le personnel,
- Si la CFE-CGC Métiers de l'Emploi a bien entendu l'engagement de la Direction Générale de réaliser cette opération sans mobilité géographique contrainte,

Il n'en reste pas moins que, malgré des discours se voulant rassurant, ce qui se passe actuellement dans les régions génère de **fortes inquiétudes**.

- Le personnel des régions concernées n'est pas rassuré sur ce qui se passera à moyen terme, et parfois sur ce qu'il commence déjà à voir
- L'encadrement supérieur va immédiatement faire les frais de cette réorganisation seulement 6 ans après la fusion des institutions qui a laissé beaucoup de traces.

Pour ces raisons la CFE-CGC Métiers de l'Emploi a décidé de s'abstenir.

Vote :

ABSTENTION : CFE-CGC Métiers de l'Emploi, SNAP, FO
CONTRE : CGT, CFTC, SNU, SUD
POUR : CFDT